



Travaux sans accord dans une copropriété ex époux

Par **Lc90**, le **07/07/2015** à **09:29**

Mon ex mari occupe toujours notre maison de famille, comme convenu après le divorce. Il exige d'engager des travaux de façade, rénovation... suis-je dans l'obligation d'accepter ? Comment faire si l'on n'est pas d'accord sur les prestataires à engager ? Merci de votre aide,

Par **domat**, le **07/07/2015** à **09:35**

bjr,
la maison est en indivision entre vous et votre ex.
par un indivisaire peut prendre des mesures nécessaires à la conservation des biens indivis même sans caractère d'urgence.
si ce n'est pas le cas, vous pouvez refuser les travaux et votre ex devra demander à un juge de l'autoriser à faire ces travaux.
cdt